

Le Conseil Municipal s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal SÉRARD, Maire.

Présents : Terry DAIGREMONT, Pascale DUMAINE, Roger JEAN, Delphine PERDEREAU, Jean-Marie LEPERDRIEUX, Isabelle DAIGREMONT, Sylvie VINCENT Philippe MARIE, Marc GRIPPON, Pascal GONFROY, Fabienne VERGÈS, Frida KAYALE, Linda LUX, Isabelle LAJOIE, Driss ZEMMOURI, Jennifer TONEL, Gérald LEROUX, Charles CHAMPAIN.

Absents excusés : Madame FAVÉ ayant donné pouvoir à Monsieur DAIGREMONT  
Monsieur HELIE ayant donné pouvoir à Madame KAYALE  
M. LOURI ayant donné pouvoir à Madame TONEL  
Madame CULOTTA ayant donné Monsieur LEROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Terry DAIGREMONT

Nombre de Conseillers :

. En exercice : 23

. Présents : 19

. Votants : 23

Date de convocation : 26/03/2026

Date d'affichage : 26/03/2026

**Ouverture de la séance à : 18 h.30**

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE REUNION**

Le Maire soumet à l'Assemblée l'adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 comme suit : vote : UNANIMITE.

**AFFAIRES GENERALES ET FINANCES :**

**FIXATION DES INDEMNITES AUX TITULAIRES D'UN MANDAT MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal,*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 21 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de 6 Adjoints,

**VU** sa délibération n° 2026-01, en date du 21 mars 2026, relative à la fixation du nombre de 6 adjoints au maire,

**CONSIDERANT** qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner aux membres du Conseil Municipal, adjoints et conseillers, des délégations de fonction,

**CONSIDERANT** que les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent des taux maximums et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées aux Adjoints et conseillers délégués,

**CONSIDERANT** que les indemnités sont fixées à partir de l'indice terminal de la fonction publique,

*Après en avoir délibéré,*

**DÉCIDE** d'adopter le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées joint en annexe

**DIT** que la dépense sera inscrite au compte 6531 du budget 2026

**AUTORISE** le versement de ces indemnités à compter du 20 mars 2026

**AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	VOTE : UNANIMITÉ	Dont pouvoirs
Votants	23	4
Vote Pour	23	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

NOM / PRENOM	FONCTION / DELEGATION	TAUX	PERIODICITE DE VERSEMENT
SÉRARD Pascal	Maire	42,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Mensuelle
DAIGREMONT Terry	<b>1<sup>er</sup> Adjoint :</b> Urbanisme - Jeunesse et vie associative et sportive - Affaires scolaires	17,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Mensuelle
DUMAINE Pascale	<b>2<sup>ème</sup> Adjointe :</b> CCAS - logement - lien social	17,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Mensuelle
JEAN Roger	<b>3<sup>ème</sup> Adjoint :</b> Administration générale - état civil - devoir de mémoire - sécurité - cadre de vie	17,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Mensuelle
PERDEREAU Delphine	<b>4<sup>ème</sup> Adjointe :</b> Finances - Affaires périscolaires - RPE - Emploi	17,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Mensuelle
LEPERDRIEUX Jean-Marie	<b>5<sup>ème</sup> Adjoint :</b> Evènementiel - Gestion des équipements communaux	17,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Mensuelle
DAIGREMONT Isabelle	<b>6<sup>ème</sup> Adjointe :</b> Associations sportives - communication	12,20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Mensuelle
MARIE Philippe	<b>Conseiller délégué :</b> Suivi des travaux - voiries et réseaux - relation avec Caen la mer - suivi du PPI	10,30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Mensuelle
KAYALE Frida	<b>Conseillère déléguée :</b> Animation - Affaires culturelles - bibliothèque	10,30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Mensuelle
GRIPPON Marc	<b>Conseiller délégué :</b> Suivi des travaux - Gestion des espaces verts (entretien et création)	4,85 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Mensuelle
GONFROY Pascal	<b>Conseiller délégué :</b> Mobilité - voiries douces - mobilier urbain	4,85 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Mensuelle
HELIE Mikaël	<b>Conseiller délégué :</b> Communication - numérique	4,85 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Mensuelle
VINCENT Sylvie	<b>Conseillère déléguée :</b> Associations non sportives - Salon du livre jeunesse	4,85 % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Mensuelle

## AFFAIRES GENERALES ET FINANCES :

### DESIGNATION DES DELEGUES AUX ORGANISMES EXTERIEURS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales permet, par décision prise à l'unanimité du Conseil Municipal, de désigner des Membres du Conseil Municipal, pour remplir des fonctions ou siéger dans les organismes extérieurs sans avoir nécessairement recours au vote à bulletin secret.

*Le Conseil municipal,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,*

**DÉCIDE** de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux nominations ou représentations.

VOTE : UNANIMITÉ		Dont pouvoirs
Votants	23	4
Vote Pour	23	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

*Le Conseil Municipal,*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33,

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite du renouvellement des Conseils Municipaux du 15 mars 2026, il appartient au Conseil Municipal de procéder à la désignation de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs communaux et intercommunaux,

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré,*

**DÉCIDE** de nommer les Conseillers Municipaux dans les organismes extérieurs conformément au tableau ci-dessous.

### Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

ORGANISMES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE)	Pascal SÉRARD Roger JEAN	
Commission Locale d'Information auprès du GANIL	Roger JEAN	Pascal SÉRARD
Correspondant Défense	Roger JEAN	
Commission de contrôle des listes électorales	Frida KAYALE	Sylvie VINCENT
Correspondant Comité National d'Action Sociale (CNAS)	Terry DAIGREMONT	
Mission Locale (Accueil et oriente les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire pour contribuer à leur insertion sociale et/ou professionnelle)	Delphine PERDEREAU	Terry DAIGREMONT

VOTE : UNANIMITÉ		Dont pouvoirs
Votants	23	4
Vote Pour	23	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

<p><b>RESSOURCES HUMAINES</b></p> <p><b>AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE POUR REMPLACER TEMPORAIREMENT DES AGENTS INDISPONIBLES</b></p>
--

*Le Conseil Municipal,*

**VU** le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la continuité du service public en cas d'absence temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels,

**CONSIDERANT** que le recrutement d'agents contractuels est possible pour remplacer ces absences,

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré,*

**DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à procéder au recrutement d'agents contractuels, conformément aux dispositions de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique, pour remplacer :

- des fonctionnaires momentanément indisponibles,
- des agents contractuels momentanément indisponibles.

**DÉCIDE** de préciser que ces contrats seront conclus pour une durée déterminée, renouvelable dans la limite de la durée de l'absence à remplacer.

**DÉCIDE** de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés seront inscrits au budget communal, chapitre et article correspondants.

**AUTORISE** Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ		Dont pouvoirs
Votants	23	4
Vote Pour	23	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITE**

*Le Conseil municipal,*

**VU** le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-23 (1° et 2°) relatif au recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,

**CONSIDERANT** que certains services municipaux connaissent ponctuellement un surcroît d'activité nécessitant le renfort temporaire de personnel,

**CONSIDERANT** que cet accroissement peut être lié à l'organisation d'événements, la période estivale, la mise en œuvre de projets spécifiques, etc...,

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,*

*Après en avoir délibéré,*

**DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, conformément aux dispositions de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique

**DÉCIDE** de préciser que la durée des contrats ne pourra excéder :

- **12 mois** sur une période de 18 mois pour un accroissement temporaire d'activité.
- **6 mois** sur une période de 12 mois pour un accroissement saisonnier d'activité.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents sont inscrits au budget communal.

VOTE : UNANIMITÉ		Dont pouvoirs
Votants	23	4
Vote Pour	23	4
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

## INFORMATIONS DIVERSES

➤ Arrivée d'un troisième médecin le 04 mai 2026

### ARRIVÉE DE MADAME NATHALIE FAVÉ A 18 H.45

• **POINTS TRAVAUX :**

➤ Domaine d'Amélia : démarrage des travaux de voirie relatifs au stationnement dans 4 semaines par l'entreprise JONES

Réflexion sur l'opportunité d'installer de petits candélabres solaires au domaine d'Amélia, en lien avec les travaux de voirie.

➤ Avenue Charles de Gaulle : L'enfouissement des réseaux nécessite une durée de travaux supérieure à 9 mois, ceux-ci étant réalisés par tronçons successifs d'environ 80 mètres.

➤ Cimetière (avenue Charles de Gaulle) : mise en place d'un système de badge pour l'ouverture des portails

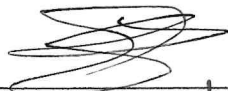
➤ Locaux de La Poste : la Commune a repris son bien avec un accord sans indemnités

Madame Frida KAYALE fait part de l'agenda des festivités à venir sur la Commune :

DATES	EVENEMENTS	LIEUX
01/04/2026 à 15 h.00 04/04/2026 à 16 h.00 05/04/2026 à 15 h.00	Cirque Francesco Corbini	Stade du centre bourg (rue Marie-Thérèse Nicolle)
03/04/2026	Atelier Seniors	Carpiquet Bellevue
04/04/2026	Concert Kill the princess et Salem	A 19 h.30 - Salle de Spectacles
10/04/2026	Carpiquet Comedy Club	A 20 h.00 - Salle de Spectacles
Du 10/04/2026 au 26 avril 2026	Le Grand concours de dessin du CMJ	
11/04/2026	Chasse aux œufs	Bois Lefebvre
15/04/2026	Atelier "Création d'un tablier"	Bibliothèque Espace Athéna
Du 20 au 24/04/2026	Vacances ados	Complet
22/04/2026	Atelier "Masque de printemps"	Bibliothèque Espace Athéna
Le 25/04/2026 à 20 h.30 Le 26/04/2026 à 15 h.30	Troupe de l'Escarpin "Iront changés" 6 € l'entrée adulte 3 € pour les - de 12 ans	Salle de spectacles

➤ Le conseil communautaire pour l'installation des conseillers communautaires se tiendra le 9 avril 2026

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.04.**

NOMS	SIGNATURES
Pascal SÉRARD Maire	
Terry DAIGREMONT Secrétaire	